

GROUPE DE DISCUSSION 2

QUELS CRITÈRES POUR UN APPEL D'OFFRE DE RÉSEAU DE BIKESHARING ?

INPUTS :

Johan Grossmann, planificateur mobilité, Agglomération Rivelac

Roger Schmid, mobilité piétonne et cycliste, Ville de Berne

Modération : Valérie Sauter, conseillère pour le Forum bikesharing Suisse, Büro für Mobilität AG

CRITÈRES?

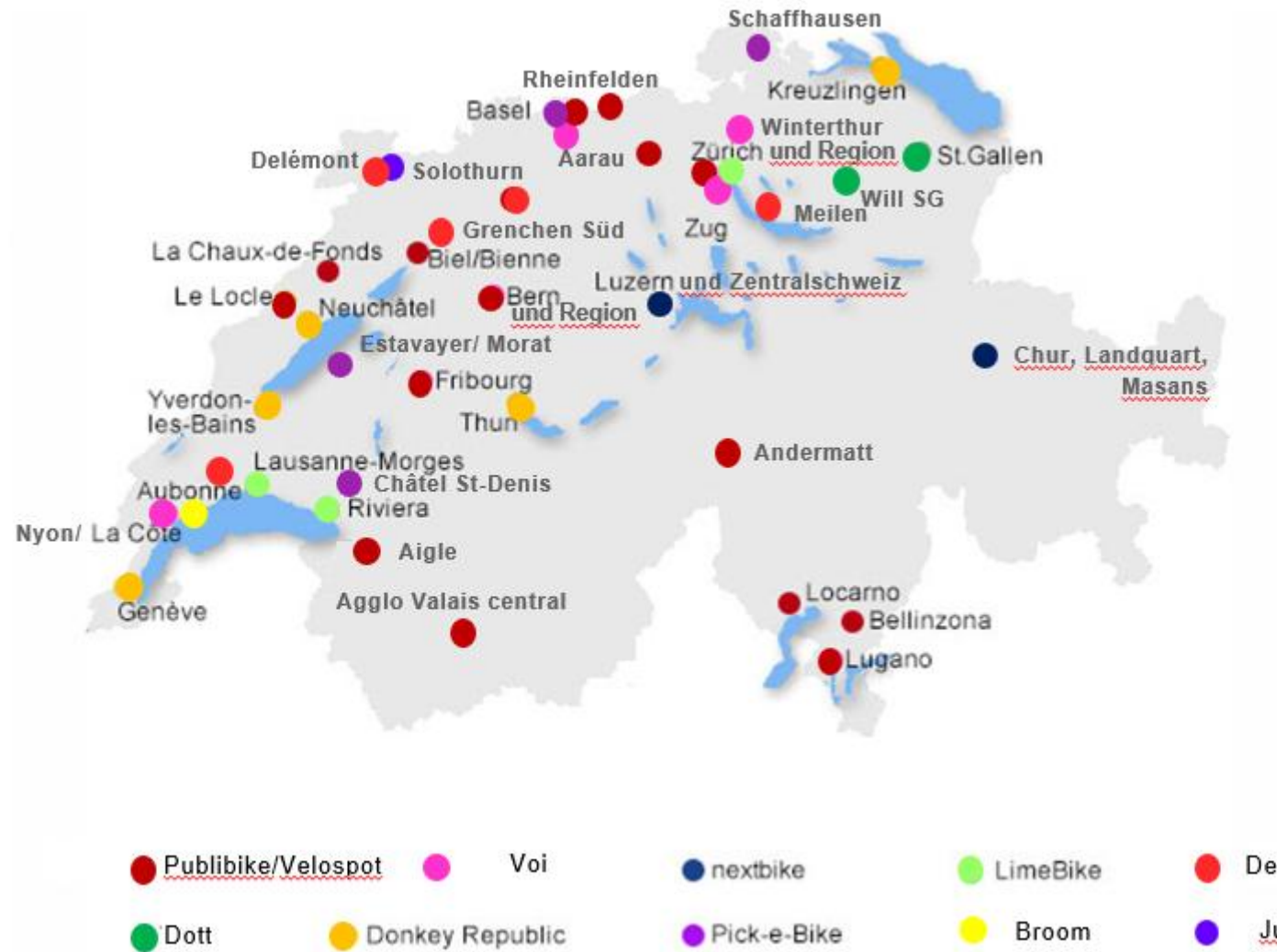


MIETPREIS



- Poids des critères, critères d'exclusion...
- Périmètre / processus : commune / communes voisines / région / agglomération...

DIFFÉRENTS SYSTÈMES

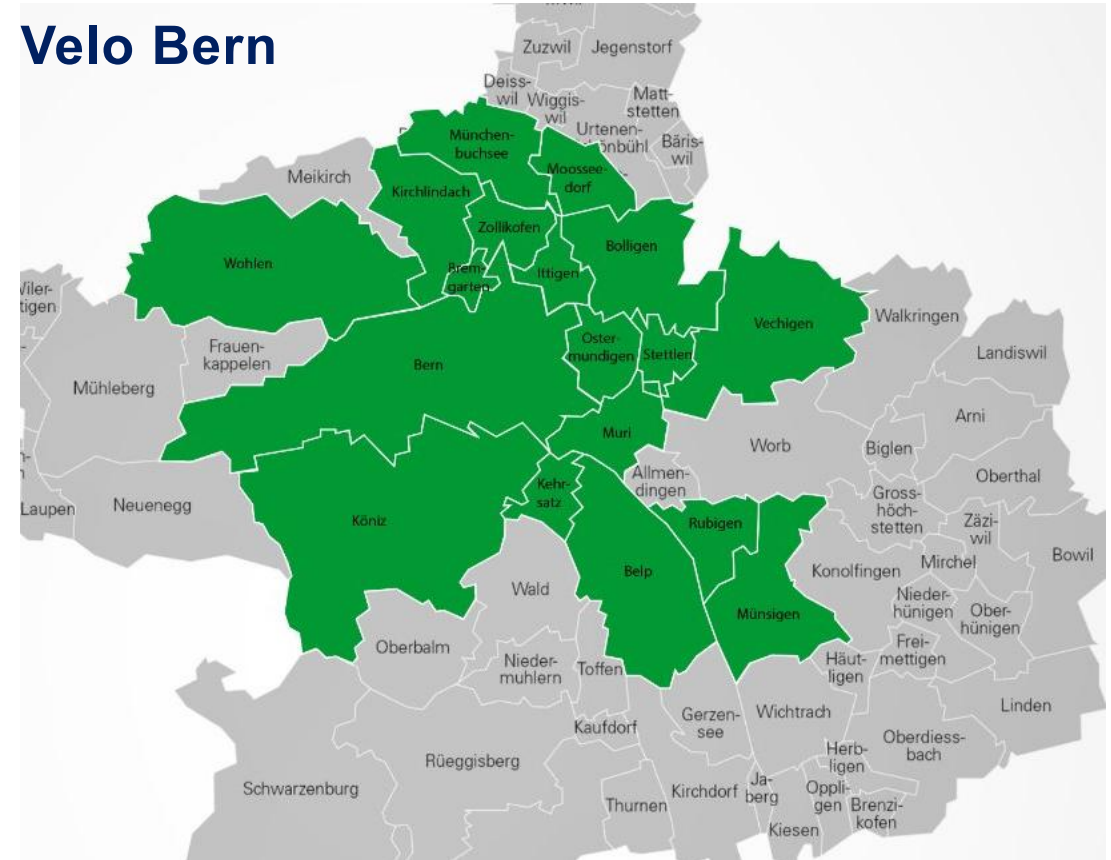


DEUX EXEMPLES



Agglomeration Rivelac

Johan Grossmann,
planificateur mobilité



Velo Bern

Roger Schmid, mobilité piétonne et cycliste, Ville de Berne

DÉROULEMENT DU GROUPE DE DISCUSSION



1. Input Johan Grossmann 5-7'
2. Input Roger Schmid 5-7'
3. Échange autour de l'animation "Questions - Réponses"
45'
4. Conclusion 5'



SITUATION DE RIVELAC

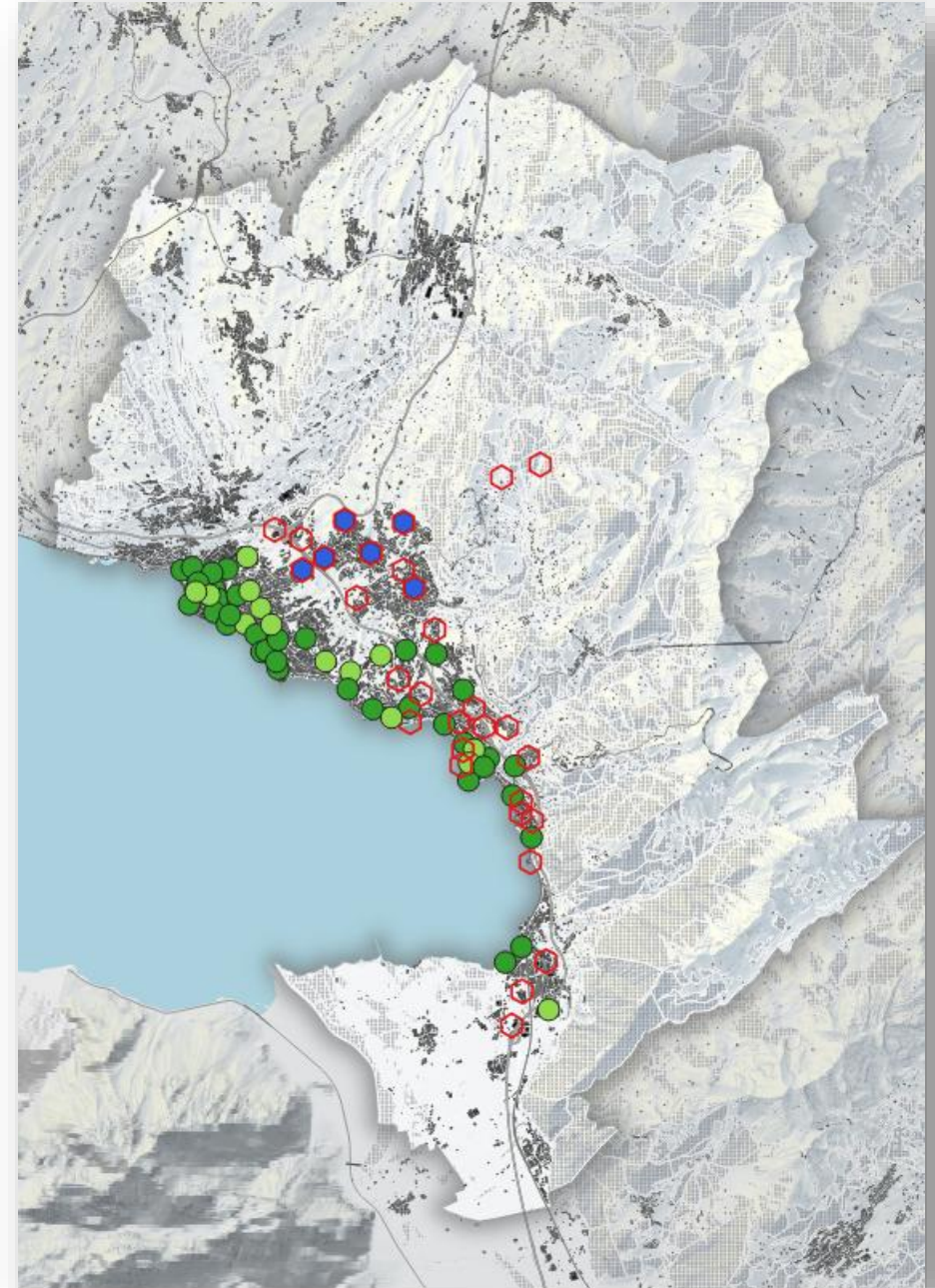
- Rivelac
 - 105'000 habitants
 - 51'000 emplois
 - 18 communes – 2 cantons
 - 372 – 2'048 mètres
- Réseau VLS Rivelac
 - Dès 2008
 - Exploitant : Vélospot
 - Contrats communaux
 - Contrats échus dès 2019



APPEL D'OFFRES

- Éléments structurants
 - 1 marché pour les 6 communes
 - Mais couvrant l'ensemble de la Riviera et du Haut-Lac (exclusivité)
 - Possibilité d'extension future
 - 100% de vélos électriques 25 km/h
 - Pente omniprésente
 - 75% - 25% peu pertinent
 - Demande de 35 + 15 stations
 - Abonnements spécifiques
 - Gratuité 30' par trajet
 - Abonnement touristique
 - Sous-traitance libre pour l'exploitation

⇒ **4 offres reçues**



ENSEIGNEMENT 1

- L'appel d'offres comme un outil d'exploitation plus que de choix du mandataire
 - Exigences relatives au suivi (tableau de suivi, données demandées, séances, ...)
 - Entretien et rééquilibrage du réseau
 - Pénalités en cas de défaillance (nombre insuffisant de vélos, rééquilibrage, vélos gênants)
 - Qualité de service
 - Communication

⚠ pénalités basées sur l'indemnité



VII. RESEAU & PRESTATIONS

Article 17 - Types de stations

Dans le cadre du présent contrat, quatre types de stations sont prévus pour l'accès aux vélos :

- Stations de base de l'appel d'offres
- Stations saisonnière (actives en principe sur la période estivale uniquement)
- Stations tests (tests temporaire mis en place en collaboration avec les Communes ou les partenaires)
- Stations provisoires (mises en place en principe lors de manifestations ou d'événements)

Ces stations sont décrites au sein du *Cahier des charges*.

Article 18 - Déploiement du réseau

Le déploiement du réseau est prévu en deux étapes plus une troisième étape optionnelle, toutes décrites au *Cahier des charges*.

Il est rappelé que les emplacements en options prévus à ce stade ne représentent aucunement un engagement de l'adjudicateur et que les Communes acteront des emplacements selon leurs besoins effectifs ainsi l'évolution de la demande.

VIII. PÉNALITÉ EN CAS DE DÉFAILLANCE DU SERVICE

Le prestataire s'engage à fournir un service fonctionnel, robuste et résilient, qui puisse servir de moyen de déplacement crédible et fiable en complément des modes usuels de transport. Le présent article recense les pénalités dans le cas où le service n'atteignait par les minimas exigés :

Article 19 - Nombre insuffisant de vélos sur le réseau et rééquilibrage défaillant

Sauf cas de force majeure (chapitre IX), le prestataire garantit un taux minimal de disponibilité de 90% des vélos sur l'ensemble du réseau Riviera / Haut-Lac. Ce taux est calculé en prenant le nombre de stations multiplié par le nombre moyen de vélos par stations prévu pour le bon fonctionnement du réseau. Les vélos disponibles sont ceux qui peuvent être loués par les différents types d'utilisateurs et ceux qui sont en cours d'utilisation. Les vélos défaillants (pneu crevés, problèmes techniques, ...) ou déchargés ne sont pas considérés comme disponibles.

Il garantit également une disponibilité des vélos aux stations via son dispositif de rééquilibrage présenté dans son offre. Il transmet au prestataires les preuves que le rééquilibrage a bien été effectué dans la fréquence et l'ampleur prévus.

Dans les cas où le rééquilibrage n'aurait pas été assuré tel que prévu plus de 24 heures d'affilé ou que le taux minimal de disponibilité des vélos est inférieur à 90% durant plus de 24 heures, l'indemnité totale journalière (le montant versé par l'ensemble des Communes pour l'ensemble des vélos) est diminuée de 10% le premier jour, 20% le deuxième avec un plafond fixé à 30% dès le troisième jour. Si le taux de disponibilité des vélos descend en-dessous de 50%, ou le rééquilibrage devait être absent pendant plus de 5 jours, l'indemnité est réduite de 50% par jour concerné. L'application de la pénalité ne libère le prestataire d'aucune de ses obligations.

Article 20 - Vélos gênants

Les Communes et les partenaires se réservent le droit de procéder à l'évacuation de vélos gênants (hors station) sur le domaine public ou privé, ou qui seraient restés hors service pendant 7 jours ou plus. Dans ce dernier cas, un montant de CHF 200.- TTC par vélo est facturé par le membre au prestataire à titre de dédommagement.

ENSEIGNEMENT 2

- Recours à un BAMO juridique
 - Expérience VLS non nécessaire
 - Expérience en marché publics
- Formulation des clauses sensibles (pénalités, extension du périmètre, ...)
- Respect du cadre légal en constante évolution
- Conseil pour phase de questions – réponses, d'évaluation, demandes de clarifications, ...

⇒ **1 recours levé en moins d'un mois**



PROJET D'AGGLOMERATION DE 6^e GENERATION RIVELAC

*Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO)
pour un appui juridique dans le cadre de l'appel
d'offres*

SUITE POUR RIVELAC

- Mise en œuvre du réseau LIME en mars 2027
 - Développement ambitieux pour la région
 - Grande expérience des manifestations
 - Modalités d'exploitation cohérentes avec moyens mis en œuvre
 - Lien intéressant avec les TP locaux
 - ...

⚠ **A vérifier dans l'exploitation**



Dossier de candidature

Procédure ouverte pour désigner le prestataire d'un réseau de vélos en libre-service sur la Riviera et le Haut-Lac pour les années 2027 à 2032



SITUATION INITIALE «VELO BERN»

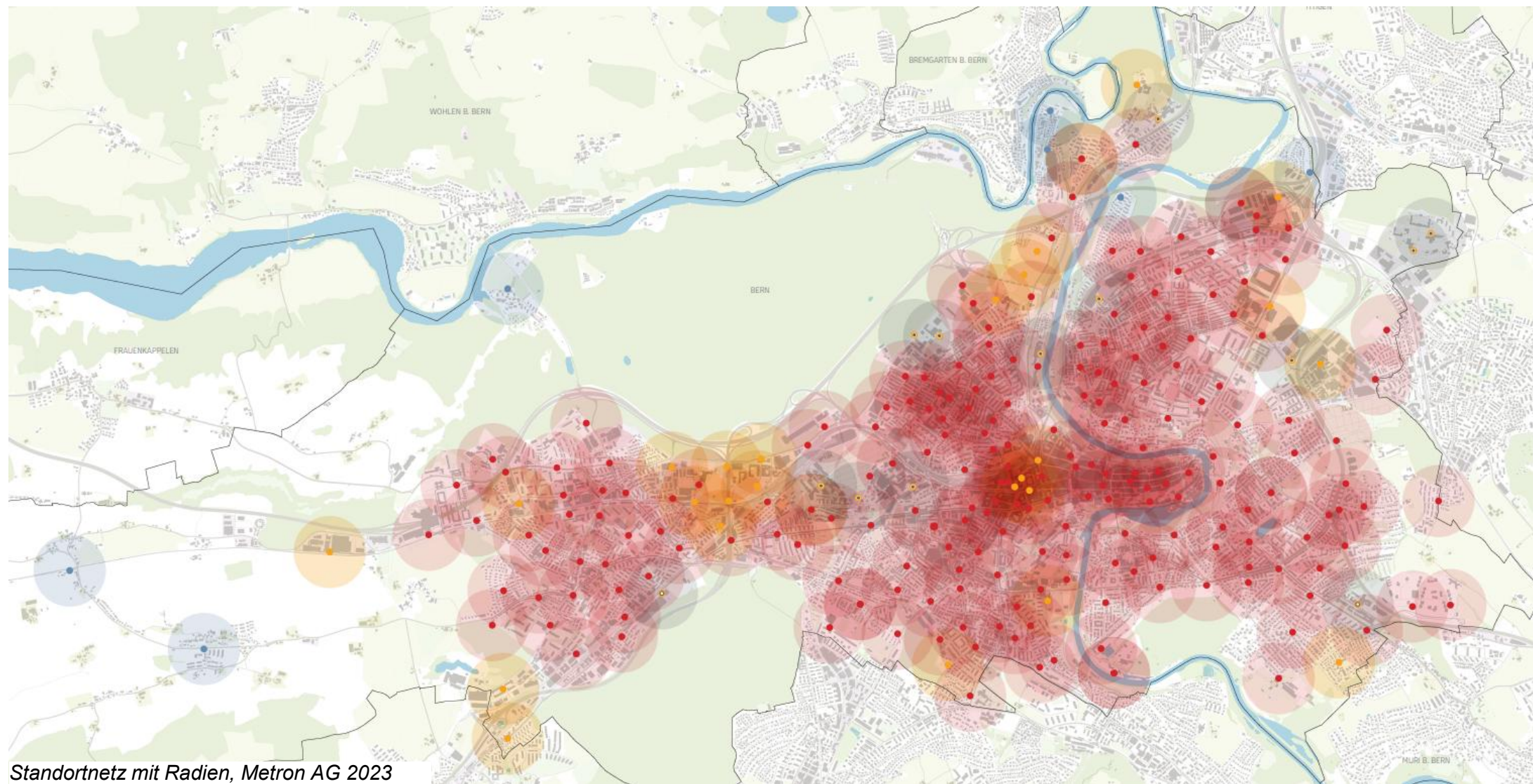


« Velo Bern » en chiffres (2025)

- **1,9 million de trajets**
 - dont 77 % des trajets en vélos électriques
- **5 231 trajets en moyenne par jour**
 - Maximum : 10 170 trajets (15.08.2025)
- **3,3 trajets en moyenne par vélo et par jour**
 - Vélos électriques : 5,1 en moyenne
 - Vélos mécaniques (M-Bikes) : 1,4 en moyenne
- **~1 550 vélos en circulation**
 - 50 % de vélos électriques, 50 % de vélos mécaniques
- **Réseau d'environ 250 stations**



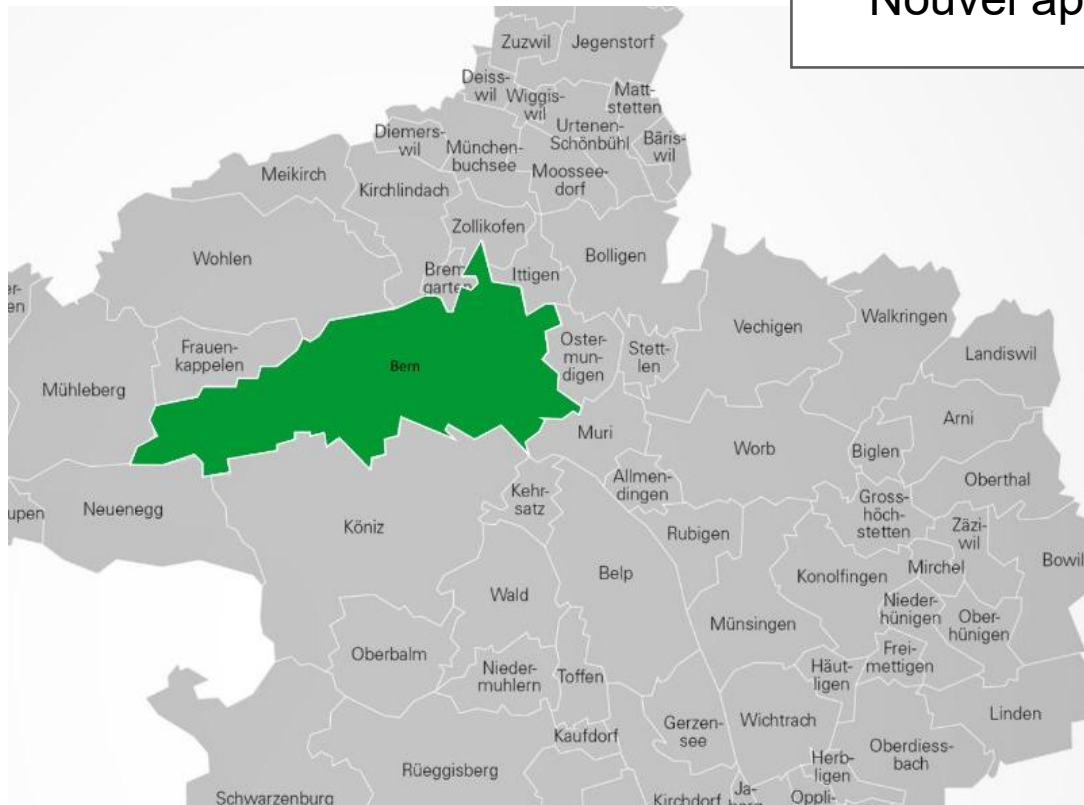
DENSITE DU RESEAU DE LA VILLE DE BERNE



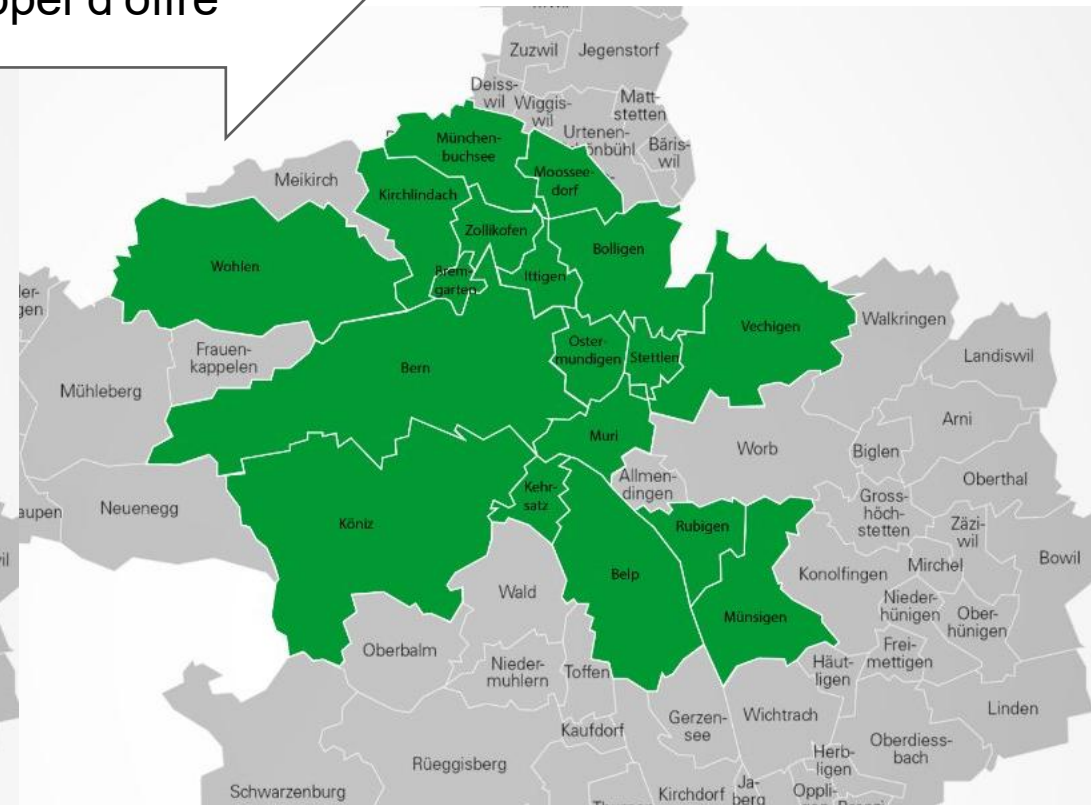
DEVELOPPEMENT DE «VELO BERN» VERS «VELO REGION BERN»



Nouvel appel d'offre



2018: „Velo Bern“



2026: „Velo Region Bern“

CONDITIONS-CADRES DE L'APPEL D'OFFRES

- Réalisation d'un nouvel appel d'offres (déc. 2023) conjointement avec **14 communes partenaires** ; la Ville de Berne assure la direction du projet
- Contenu de l'appel d'offres :
 - Exploitation d'un système de vélos en libre-service avec stations
 - Vélos et vélos électriques (jusqu'à 25 km/h)
 - Prestataire global (GDL) pour la mise en place, l'exploitation et l'entretien du réseau
 - Objectifs : un système de vélos en libre-service comme service public ; assurer la continuité de l'exploitation du système



Des représentants des communes lors du coup d'envoi de « Velo Region Bern » en janvier 2026



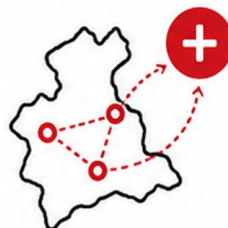
Un design symbolique en forme de panier – Chaque commune possède son propre vélo

CRITERES DE L'APPEL D'OFFRES



Appel d'offres commun avec les communes partenaires

Plus d'attractivité, de synergies et de transparence des prix



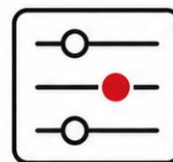
Permettre l'expansion

Système ouvert à d'autres communes ; adhésion ultérieure possible



Catégories de stations

Réseau de base, réseau de base+, périphérie



Pilotage à long terme par les pouvoirs publics

Responsabilité des communes concernant les stations, structure contractuelle



Options pour des prestations supplémentaires

Abonnement annuel < 100 CHF ; mobilité des collaborateurs



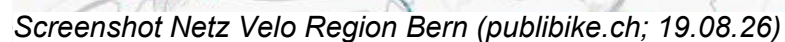
Test d'un prototype

Évaluation des vélos : confort de conduite, sécurité, etc.



Centre de compétences Travail

Offre obligatoire pour les prestations d'atelier en tant que sous-traitant



17 communes, d'autres communes intéressées

QUESTIONS - RÉPONSES



Objectifs :

Echanger des expériences et approfondir les connaissances

1. Chaque personne rédige une question sur le sujet.
2. L'animateur choisit une question, la fait éventuellement reformuler par la personne qui l'a rédigée et demande à l'un des intervenants d'y répondre.